

ARRETE PERMANENT



64/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : Hôtel « Les Rivages de Beauval » - 67 Rue Rouget de l'Isle
Arrêté portant création d'un passage pour piétons

Le Maire de SAINT-AIGNAN,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des collectivités locales, complété et modifié par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – septième partie – marques sur chaussée) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977 ;

Vu à la demande de l'Hôtel « Les Rivages de Beauval » en date du 21 février 2023 - représentée par Madame Céline DESNEUX ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de créer un passage pour piétons sur la voie de la rue Rouget de l'Isle ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un passage pour piétons sera matérialisé sur la voie de la Rue Rouget de l'Isle devant le n°67.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – septième partie – marques sur chaussée – sera mise en place à la charge de la commune de Saint-Aignan.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Hôtel « Les Rivages de Beauval »

Fait à Saint-Aignan, le 22/02/2023
Le Maire



Eric CARNAT